



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
8 décembre 2015
Français
Original : anglais

Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

Onzième session

Paris, 30 novembre-11 décembre 2015

Point 17 a) de l'ordre du jour

Conclusion des travaux de la session

Adoption du rapport de la onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

Projet de rapport de la onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

Rapporteur : M^{me} Johanna Lissinger-Peitz (Suède)

Première partie : Délibérations

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)		
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)		
A. Adoption de l'ordre du jour (Point 2 a) de l'ordre du jour)		
B. Élection au Bureau de membres de remplacement (Point 2 b) de l'ordre du jour)		
C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires (Point 2 c) de l'ordre du jour)		
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs (Point 2 d) de l'ordre du jour)		
E. État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto (Point 2 e) de l'ordre du jour)		
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour)		
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (Point 3 a) de l'ordre du jour)		



B.	Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (Point 3 b) de l'ordre du jour)	
IV.	Questions relatives au mécanisme pour un développement propre (Point 4 de l'ordre du jour)	
V.	Questions relatives à l'application conjointe (Point 5 de l'ordre du jour)	
VI.	Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions (Point 6 de l'ordre du jour)	
VII.	Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation (Point 7 de l'ordre du jour)	
VIII.	Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto (Point 8 de l'ordre du jour)	
IX.	Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I (Point 9 de l'ordre du jour)	
A.	Communications nationales (Point 9 a) de l'ordre du jour)	
B.	Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto (Point 9 b) de l'ordre du jour)	
X.	Clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 <i>ter</i>) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer le « volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente » (Point 10 de l'ordre du jour)	
XI.	Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto (Point 11 de l'ordre du jour)	
XII.	Questions relatives aux : (Point 12 de l'ordre du jour)	
A.	Paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto (Point 12 a) de l'ordre du jour)	
B.	Paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (Point 12 b) de l'ordre du jour)	
XIII.	Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (Point 13 de l'ordre du jour)	
XIV.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 14 de l'ordre du jour)	
A.	Rapport de vérification des comptes et états financiers pour 2014 (Point 14 a) de l'ordre du jour)	
B.	Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015 (Point 14 b) de l'ordre du jour)	
C.	Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (Point 14 c) de l'ordre du jour)	
XV.	Réunion de haut niveau (Point 15 de l'ordre du jour)	
A.	Déclarations des Parties (Point 15 a) de l'ordre du jour)	

-
- B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs
(Point 15 b) de l'ordre du jour)
 - XVI. Questions diverses (Point 16 de l'ordre du jour)
 - XVII. Conclusion des travaux de la session (Point 7 de l'ordre du jour)
 - A. Adoption du rapport de la onzième session de la Conférence des Parties
agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
(Point 17 a) de l'ordre du jour)
 - B. Clôture de la session (Point 17 b) de l'ordre du jour)

Annexes

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto, a été ouverte le 1^{er} décembre 2015 sur le site de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris-Le Bourget (France) par le Ministre français des affaires étrangères et du développement international, M. Laurent Fabius, Président de la onzième session de la CMP¹.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À sa 1^{re} séance², le 1^{er} décembre, la CMP a examiné une note de la Secrétaire exécutive dans laquelle figurait l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/KP/CMP/2015/1), établi en accord avec le Président de la dixième session de la CMP après consultation du Bureau de la CMP.

3. Sur proposition du Président de la onzième session, la CMP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Élection au Bureau de membres de remplacement;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires;
 - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
 - e) État de la ratification de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.
5. Questions relatives à l'application conjointe.
6. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions.

¹ La onzième session de la CMP s'est tenue parallèlement à la vingt et unième session de la Conférence des Parties (COP), dont les délibérations font l'objet d'un rapport distinct. Les déclarations et l'allocution de bienvenue prononcées à l'ouverture de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris sont évoquées dans le rapport de la Conférence des Parties. Les délibérations des séances communes de la Conférence des Parties et de la CMP tenues dans le cadre des sessions sont consignées dans les deux rapports.

² Les séances de la CMP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

7. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation.
8. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto.
9. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I³ :
 - a) Communications nationales;
 - b) Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto.
10. Clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 *ter*) de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer « le volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente ».
11. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
12. Questions relatives aux :
 - a) Paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto;
 - b) Paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
13. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
14. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Rapport de vérification des comptes et états financiers pour 2014;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015;
 - c) Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017.
15. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
16. Questions diverses.
17. Conclusion des travaux de la session :
 - a) Adoption du rapport de la onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
 - b) Clôture de la session.

B. Élection au Bureau de membres de remplacement

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

4. À la 1^{re} séance, le Président a proposé de revenir à ce point subsidiaire ultérieurement durant la session pour organiser l'élection des remplaçants des membres du Bureau, si nécessaire.

(À compléter)

³ L'expression « Partie visée à l'annexe I » est définie au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto.

C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

5. À la 1^{re} séance, le Président a appelé l'attention de la CMP sur les annotations à l'ordre du jour provisoire⁴. Il a fait observer que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) élaboreraient des projets de décisions et de conclusions qui seraient soumis à la CMP pour examen. Il a noté également que, vu les contraintes de gestion du temps pesant sur la session de la CMP, il ne serait pas possible de prolonger les sessions des organes subsidiaires.

6. Sur proposition du Président, la CMP a décidé de renvoyer les points ci-après aux organes subsidiaires :

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

- Point 10 Clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 *ter*) de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer « le volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente »
- Point 12 a) Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

Organe subsidiaire de mise en œuvre

- Point 9 a) Communications nationales
- Point 9 b) Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto
- Point 11 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto
- Point 12 b) Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
- Point 14 a) Rapport de vérification des comptes et états financiers pour 2014
- Point 14 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015

7. S'agissant du point 15 de l'ordre du jour, intitulé « Réunion de haut niveau », le Président a informé les participants que les dispositions applicables suivraient l'approche décrite à la 2^e séance de la Conférence des Parties (COP)⁵.

8. Le Président a rappelé aux Parties son approche en matière de gestion du temps de réunion, telle qu'exposée à la 2^e séance de la COP⁶, et a précisé qu'avec l'approche annoncée mise en place, la CMP se réunirait le jeudi 10 décembre pour examiner les projets de décisions et de conclusions prêts à être adoptés à ce moment-là et le vendredi 11 décembre pour achever ses travaux.

9. La CMP est convenue de poursuivre ses travaux sur la base des propositions faites par le Président.

10. À la 3^e séance commune de la COP et à la 2^e séance de la CMP, le 1^{er} décembre, des déclarations générales ont été prononcées par des représentants de l'Australie (au nom du Groupe composite), de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la

⁴ FCCC/KP/CMP/2015/1.

⁵ Voir le document FCCC/CP/2015/L.1, par. 16.

⁶ Voir le document FCCC/CP/2015/L.1, par. 19.

Chine), de l'Angola (au nom des pays les moins avancés), du Luxembourg (au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres), de la République de Corée (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de la Chine (au nom du Groupe BASIC – Afrique du Sud, Brésil, Chine et Inde), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe arabe), des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Soudan (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Guatemala (au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes) et de l'Australie.

11. À la même séance, des déclarations ont été faites par des représentants de huit collectifs d'organisations non gouvernementales (questions liées aux femmes et à l'égalité des sexes, milieux commerciaux et industriels, environnement, agriculteurs, peuples autochtones, administrations locales et autorités municipales, et syndicats).

(À compléter)

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

(À compléter)

E. État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

12. À sa 3^e séance, le 2 décembre, la CMP a examiné le rapport de situation, présenté par la Secrétaire exécutive, concernant les instruments d'acceptation de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto, qui avaient été reçus par le Dépositaire.

13. Le Secrétaire exécutif adjoint a rappelé que, le 8 décembre 2012, l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto avait été adopté par la CMP à sa huitième session⁷. Il a souligné que, compte tenu du nombre actuel de Parties au Protocole de Kyoto (192), 144 instruments d'acceptation étaient requis pour que l'amendement de Doha entre en vigueur. Il a fait observer que, au 30 novembre 2015, le Dépositaire avait reçu les instruments d'acceptation de l'amendement de Doha de 55 Parties au Protocole de Kyoto⁸.

14. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration à la 2^e séance de la CMP⁹.

15. Sur proposition du Président, la CMP a pris note des informations présentées par le secrétariat. Le Président a également engagé vivement toutes les Parties à accélérer le dépôt de leurs instruments d'acceptation de l'amendement de Doha et à les déposer dès que possible auprès du Dépositaire.

(À compléter)

⁷ Décision 1/CMP.8.

⁸ Des informations relatives à l'état de ratification de l'amendement de Doha sont disponibles à l'adresse : http://unfccc.int/kyoto_protocol/doha_amendment/items/7362.php.

⁹ Voir à l'adresse : <http://unfccc6.meta-fusion.com/cop21/>.

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

IV. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre

(Point 4 de l'ordre du jour)

16. À la 3^e séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2015/5, contenant le rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP), qui détaille les activités du Conseil exécutif au cours de la période allant du 1^{er} octobre 2014 au 16 octobre 2015.

17. Le Président du Conseil exécutif du MDP, M. Lambert Schneider (Allemagne), a rendu compte à la CMP de l'état d'avancement des travaux du Conseil exécutif. Il a appelé l'attention sur les recommandations formulées par le Conseil à l'intention de la CMP. Le Président a remercié tous les membres et membres suppléants du Conseil pour leurs efforts et a salué les résultats obtenus au cours de l'année écoulée.

18. Le représentant de la Banque mondiale a pris la parole.

19. Sur proposition du Président, la CMP a mis en place un groupe de contact sur la question, coprésidé par M^{me} Karoliina Attonen (Finlande) et M. Jeffrey Spooner (Jamaïque).

(À compléter)

V. Questions relatives à l'application conjointe

(Point 5 de l'ordre du jour)

20. À la 3^e séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2015/4, contenant le rapport annuel du Comité de supervision de l'application conjointe, qui détaille les activités du Comité pendant la période allant du 18 septembre 2014 au 30 septembre 2015.

21. La Présidente du Comité de supervision de l'application conjointe, M^{me} Julia Justo Soto (Pérou), a rendu compte de l'état d'avancement des travaux du Comité. Elle a appelé l'attention sur les recommandations du Comité devant être examinées par la CMP. Le Président de la CMP a remercié tous les membres et membres suppléants du Comité de supervision pour leurs efforts et a salué les résultats obtenus au cours de l'année écoulée.

22. Sur proposition du Président, la CMP a mis en place un groupe de contact sur la question, coprésidé par M. Dimitar Nikov (France) et M. Yaw Osafo (Ghana).

(À compléter)

VI. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions

(Point 6 de l'ordre du jour)

23. À la 3^e séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2015/3, contenant le dixième rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions à la CMP, qui détaille les activités du Comité pendant la période allant du 6 septembre 2014 au 7 septembre 2015.

24. Le Président de la chambre de la facilitation du Comité de contrôle du respect des dispositions, M. Delano Verwey (Pays-Bas) a présenté dans les grandes lignes le rapport annuel à la CMP. Le Président a remercié tous les membres et membres suppléants du Comité pour leurs efforts au cours de l'année écoulée.

25. Sur proposition du Président, la CMP a pris note du rapport du Comité, elle a remercié les Parties qui avaient versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires en vue de soutenir les travaux du Comité et elle a invité les Parties à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires durant l'exercice biennal 2016-2017.

(À compléter)

VII. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation

(Point 7 de l'ordre du jour)

26. À la 3^e séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2015/2 contenant le rapport annuel du Conseil du Fonds pour l'adaptation, détaillant les activités du Conseil au cours de la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015.

27. À l'invitation du Président, le Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation, M. Hans Olav Ibrekk (Norvège), a présenté à la CMP un rapport dans lequel le Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation soulignait les résultats obtenus au cours de la dernière période considérée. Le Président a remercié tous les membres et membres suppléants du Conseil du Fonds pour l'adaptation pour leurs efforts au cours de l'année écoulée.

28. Sur proposition du Président, la CMP a mis en place un groupe de contact sur la question, coprésidé par M. Herman Sips (Pays-Bas) et M. Richard Myungi (République-Unie de Tanzanie).

(À compléter)

VIII. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto

(Point 8 de l'ordre du jour)

29. À la 3^e séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2014/3, contenant le rapport¹⁰ sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto, tenue le 5 juin 2014.

30. Des représentants de quatre Parties ont fait des déclarations, dont une au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres.

31. Compte tenu des déclarations, la CMP a souscrit à la proposition du Président tendant à ce que M. Paul Watkinson (France) consulte les Parties de façon informelle sur la voie à suivre, et rende compte à la CMP des consultations menées.

(À compléter)

IX. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I

(Point 9 de l'ordre du jour)

32. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI, pour examen.

(À compléter)

A. Communications nationales

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

X. Clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 *ter*) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer le « volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente »

(Point 10 de l'ordre du jour)

33. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA pour examen.

(À compléter)

¹⁰ Établi en application du paragraphe 10 de la décision 1/CMP.8.

XI. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

(Point 11 de l'ordre du jour)

34. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI, pour examen.

(À compléter)

XII. Questions relatives aux :

(Point 12 de l'ordre du jour)

A. Paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

35. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point subsidiaire de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI, pour examen.

(À compléter)

B. Paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

36. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point subsidiaire de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI, pour examen.

(À compléter)

XIII. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 13 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XIV. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 14 de l'ordre du jour)

37. À sa 1^{re} séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI, pour examen.

(À compléter)

A. Rapport de vérification des comptes et états financiers pour 2014

(Point 14 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015

(Point 14 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

C. Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

(Point 14 c) de l'ordre du jour)

(À compléter)

XV. Réunion de haut niveau

(Point 15 de l'ordre du jour)

38. Le 30 novembre, un sommet des chefs d'État et de gouvernement a été organisé à l'invitation du Président de la République française, M. François Hollande, et du Président de la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP. À la séance d'ouverture de ce sommet, des déclarations ont été prononcées par le Président de la République française, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. BAN Ki-moon, et le Président de la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP.

39. Au cours du sommet, des déclarations ont été faites par les représentants de 132 Parties, dont 123 chefs d'État et de gouvernement et 9 vice-présidents ou vice-premiers ministres¹¹. Six chefs d'État ou de gouvernement ont participé au sommet mais n'ont pas fait de déclaration.

40. À la 6^e séance de la COP tenue conjointement avec la 4^e séance de la CMP, le 7 décembre, la réunion de haut niveau conjointe a été ouverte par le Président de la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP.

41. À la séance d'ouverture de la réunion de haut niveau, des déclarations ont été faites par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Mogens Lykketoft, le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, M. Hoesung Lee, et la Secrétaire exécutive de la Convention.

42. Des déclarations ont également été faites à l'ouverture de la réunion de haut niveau par le Premier Ministre du Swaziland, M. Barnabas S. Dlamini, le Premier Ministre des Tuvalu, M. Enele Sosene Sopoaga, et le Vice-Premier Ministre et Ministre des changements climatiques des Tonga, Siaosi Sovaleni. Les représentants de sept Parties parlant au nom de groupes de négociation et d'autres groupes ont aussi fait des déclarations à l'ouverture de la réunion de haut niveau¹².

(À compléter)

A. Déclarations des Parties

(Point 15 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 15 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

¹¹ Les déclarations faites lors du sommet des chefs d'État et de gouvernement sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/meetings/paris_nov_2015/items/9331.php>.

¹² Les déclarations faites à la réunion de haut niveau sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/meetings/paris_nov_2015/items/9345.php>. Elles sont considérées comme faisant partie des documents officiels de la session.

XVI. Questions diverses

(Point 16 de l'ordre du jour)

43. À la 3^e séance, aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

XVII. Conclusion des travaux de la session

(Point 7 de l'ordre du jour)

A. Adoption du rapport de la onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 17 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Clôture de la session

(Point 17 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

Annexes

(À compléter)
